



Saint-Thomas

# Budget annuel 2026

Le conseil municipal est fier de vous présenter ce budget qui jette les assises pour une croissance stable, prévisible et responsable des dépenses. L'augmentation des taxes foncières sur le compte de taxes moyen est de l'ordre de 91,69\$, et ce, incluant les versements aux nouvelles réserves financières et les provisions.

Comme vous pourrez le constater, la croissance des dépenses au niveau de l'administration municipale est contrôlée et ce budget s'inscrit dans une vision d'équité intergénérationnelle. La hausse de la taxe foncière générale est inférieure à l'inflation et s'établit à 3,2%, ce qui permet de préserver le niveau des services à la population.

Le conseil municipal respectera la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés et de l'excédent de fonctionnement accumulé, inspirée des meilleures pratiques au Québec et adoptée par le conseil précédent. Cette politique vise à encadrer et dépolitiser l'utilisation des réserves, fonds réservés et surplus accumulés. Ainsi, les redevances des ressources épuisables telles que celles des carrières et des sablières ou les surplus libres dégagés par des excédents budgétaires des années antérieures devront être utilisés à des fins d'investissement, d'acquisition d'immobilisation ou de préparation de plans et devis. En d'autres mots: nous ne devons plus piger dans le bas de laine pour payer les dépenses courantes.

Le budget 2026 respecte cette politique, se veut responsable et transparent face à l'utilisation des deniers publics tout en maintenant un des taux de taxation les plus bas de Lanaudière.

## Simulation d'un compte de taxes moyen en 2026

Résidence unifamiliale moyenne (Valeur foncière 360 502\$)

	2026	2025
Taxe foncière générale (taux résidentiel)	1302,12 \$	1261,76 \$
Matières résiduelles	131,00 \$	44,00 \$
Immobilisation – Aqueduc	0,00 \$	125,17 \$
Renflouement Pompes	211,87 \$	227,48 \$
Aqueduc réseau	113,00 \$	56,00 \$
Aqueduc volume	134,96 \$	113,00 \$
Égouts	224,50 \$	148,00 \$
Égouts – réserve*	0,00 \$	50,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2137,32 \$</b>	<b>2045,63 \$</b>
		+ 91,69 \$

\* La réserve pour la vidange des étangs a été étendue à l'ensemble des infrastructures du réseau.

La nouvelle tarification d'égout comprend un versement de 51,52 \$ à la réserve.

## Conseil municipal



**Mario  
Rondeau**  
Maire



**Patricia  
Coutu**  
District #1



**Marilyn  
Farly**  
District #2



**Yannick  
Frenière**  
District #3



**Jonathan  
Trudel**  
District #4

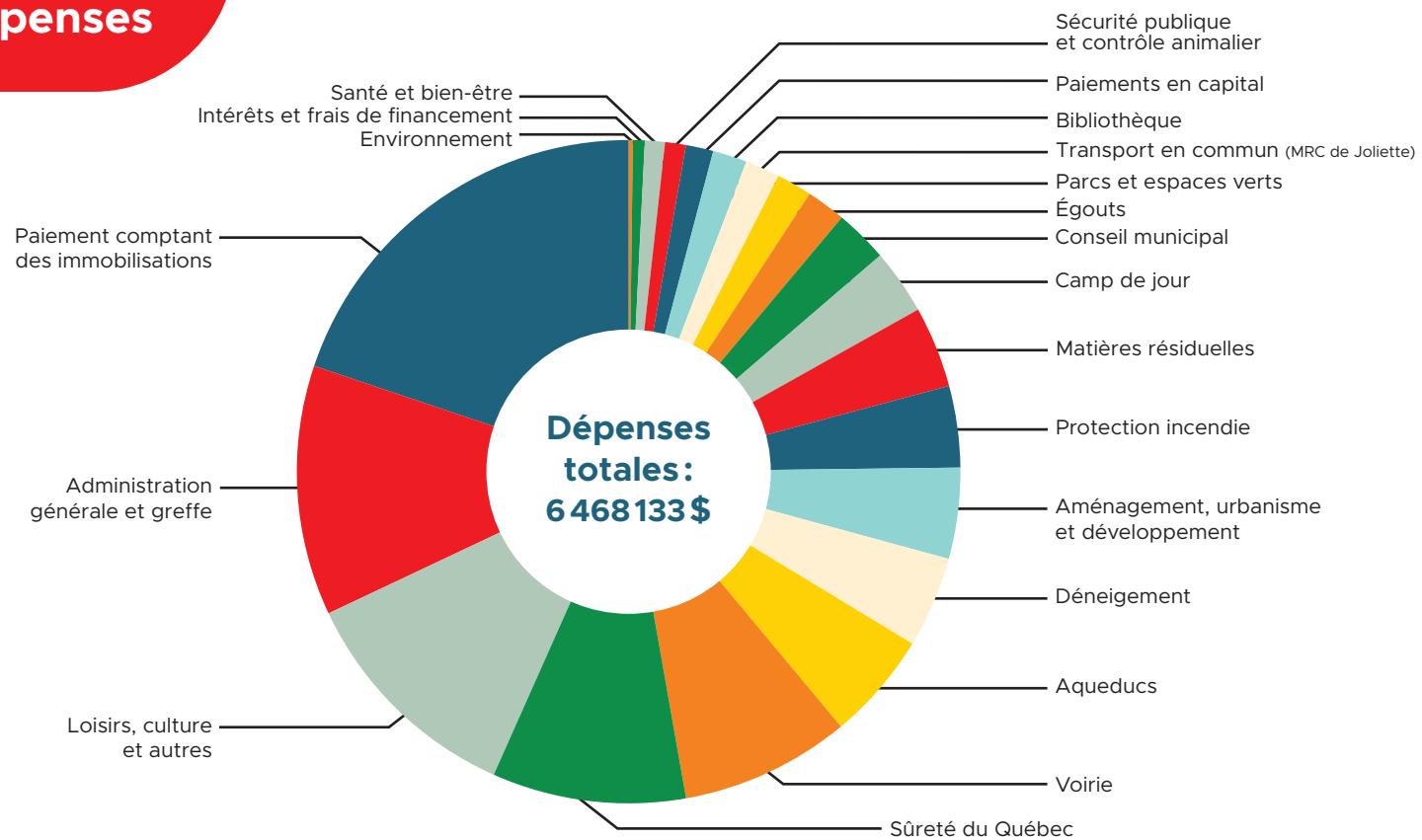


**Jean  
Brisebois**  
District #5



**Claudia  
Rioux**  
District #6

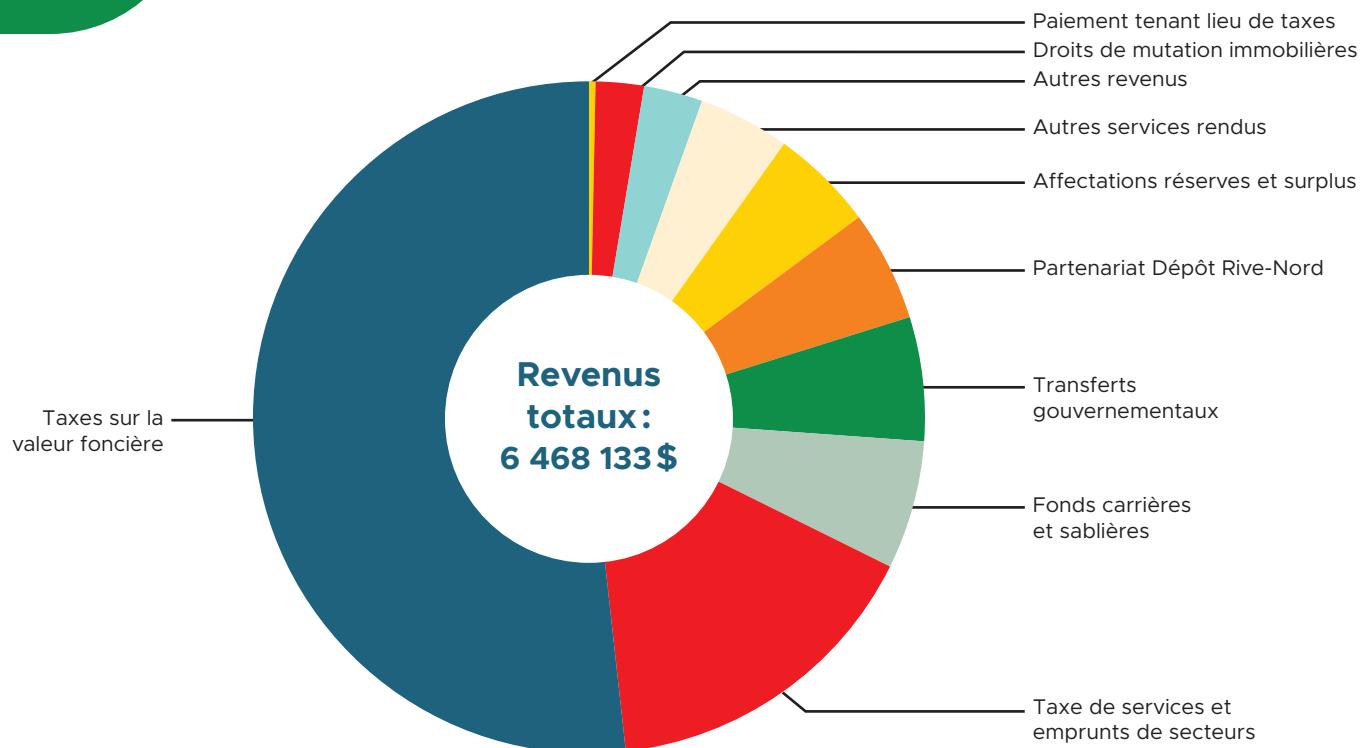
# Dépenses



	2026	2025
Conseil municipal	166 894\$	187 363\$
Administration générale et greffe	784 768\$	679 738\$
Sécurité publique et contrôle animalier	65 283\$	17 954\$
Sûreté du Québec	607 252\$	616 943\$
Protection incendie	255 373\$	249 292\$
Voirie	532 879\$	439 344\$
Transport en commun (MRC de Joliette)	108 747\$	112 197\$
Déneigement	285 805\$	288 100\$
Égouts	123 597\$	116 845\$
Aqueduc	369 729\$	229 272\$
Matières résiduelles	255 219\$	223 033\$
Environnement	13 300\$	0\$
Santé et bien-être	62 768\$	62 373\$
Aménagement, urbanisme et développement	285 387\$	210 604\$
Loisirs, culture et autres	728 496\$	932 899\$
Bibliothèque	107 044\$	106 338\$
Parcs et espaces verts	111 107\$	144 005\$
Camp de jour	204 333\$	193 211\$
Intérêts et frais de financement	36 954\$	48 124\$
Paiements en capital	86 200\$	123 200\$
Paiement comptant des immobilisations	1 277 000\$	1 991 200\$
<b>TOTAL - Dépenses</b>	<b>6 468 133\$</b>	<b>6 972 035\$</b>

Certaines lignes budgétaires affichent des variations qui résultent d'un changement de catégorie.  
Ces ajustements visent à améliorer la précision et la cohérence du budget.

# Revenus



	2026	2025
Taxes sur la valeur foncière	3 347 239\$	3 237 247\$
Taxe de services et emprunts de secteurs	1 030 247\$	847 422\$
Paiement tenant lieu de taxes	20 317\$	20 050\$
Autres services rendus	284 649\$	220 050\$
Droits de mutation immobilières	150 000\$	140 000\$
Fonds carrières et sablières	400 000\$	400 000\$
Partenariat Dépôt Rive-Nord	345 000\$	350 000\$
Autres revenus	183 058\$	247 500\$
Transferts gouvernementaux	385 511\$	468 321\$
Affectation des réserves et surplus	322 112\$	1 041 445\$
<b>TOTAL - Revenus et affectations</b>	<b>6 468 133\$</b>	<b>6 972 035\$</b>

## Quelques points concernant le budget annuel 2026 :

- Ajout de diverses mesures d'écofiscalité visant à mettre un prix progressif sur les grands utilisateurs d'eau potable et demandeurs de bacs supplémentaires de déchets;
- Baisse importante de 82 810 \$ (-17,7 %) des transferts gouvernementaux;
- Réduction importante de l'argent puisé dans les surplus libres -719 333 \$ utilisés à des fins d'équilibration du budget;
- Ajout d'un poste de technicien(ne) au greffe et ajout d'un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement au service de l'urbanisme afin d'accélérer le traitement des demandes citoyennes, accompagnement des entreprises, inspection du territoire et vérification des installations septiques;
- Simplification et bonification du remboursement des politiques d'activités hors territoire afin d'améliorer le support aux familles: remboursement variant de 30 % à 40 % jusqu'à concurrence de 250 \$ par année;
- Bonification de la contribution municipale au camp de jour estival: la municipalité assumera 55 % des coûts;
- Révision des tarifs des salles, plateaux sportifs et activités de la programmation des loisirs afin que les citoyens puissent les obtenir au rabais par rapport aux non-résidents;

## Tarification progressive – Aqueduc

À compter du compte de taxes 2026, un nouveau système de facturation progressive basé sur la consommation d'eau sera mis en place pour tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc. Cette mesure s'appuiera sur les relevés des compteurs d'eau afin d'assurer une facturation plus juste et adaptée à l'usage réel de chaque établissement. L'objectif de cette transition est de promouvoir une utilisation responsable des ressources en eau et de garantir une répartition équitable des coûts liés à sa gestion.

Paliers de consommation	2026
Premiers 183 m <sup>3</sup>	Forfait de base à 134,96 \$
200 m <sup>3</sup> suivants	0,7553 \$/m <sup>3</sup>
200 m <sup>3</sup> suivants	0,8308 \$/m <sup>3</sup>
600 m <sup>3</sup> suivants	0,9063 \$/m <sup>3</sup>
Excédent	0,9818 \$/m <sup>3</sup>

Note : La période de référence pour le compte de taxes 2026 est de la mi-novembre 2024 à la mi-novembre 2025.

## Tarifications

La Municipalité a créé en 2025 deux réserves financières : l'une sur l'aqueduc et l'une sur les égouts. Tout profit ou déficit de la tarification annuelle sera versé à ces réserves et permettra de réemployer ces sommes pour financer des travaux d'infrastructures propres aux réseaux. Le montant des tarifications, par exemple sur l'aqueduc, a été revu à la hausse afin de prévoir des provisions pour bris et anticiper les coûts de l'année, afin de niveler les variations annuelles pour les citoyens. Les montants accumulés dans ces réserves seront publiés à compter de l'an prochain dans le budget.

	2026	Variation (\$) vs 2025
Aqueduc – Réseau	113,00 \$	+ 57,00 \$
Égouts – Réseau, traitement et réserve	224,50 \$	+ 26,50 \$
Matières résiduelles	131,00 \$	+ 87,00 \$
Vignette pour bac supplémentaire	77,80 \$	+ 77,80 \$

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la tarification des matières résiduelles comprendra l'ensemble des coûts de collecte des matières résiduelles pour une unité d'occupation (logement, local commercial, etc.).

La collecte des matières résiduelles, les bacs supplémentaires et l'écocentre ne sont pas gratuits à Saint-Thomas. Le total des coûts des matières résiduelles représente 250 269\$ en 2026 (220 517\$ en 2025). Cependant, le choix a été fait de présenter cette dépense sur une ligne distincte, à l'instar des autres municipalités, plutôt que de la fondre dans la taxe foncière générale. Cette nouvelle présentation permet de reporter l'entièreté des charges sur les utilisateurs.

À titre informatif, si le coût était présenté selon les mêmes principes sur votre compte de taxes 2025, celui-ci aurait été de 132,13\$.

Toujours selon le principe d'utilisateur-paiement, les bacs noirs supplémentaires (vignettes) seront désormais payés uniquement par ceux qui en font la demande et non par l'ensemble des citoyens. Le coût sera celui fixé par la MRC de Joliette, en fonction des mois non écoulés de l'année. La gratuité de la vignette a provoqué une demande anormale et donc des coûts supplémentaires assumés par l'ensemble des contribuables. En 2025, Saint-Thomas utilisait 150 vignettes, soit un nombre comparable à la Ville de Joliette (160) et à Notre-Dame-des-Prairies (150), le double de Saint-Charles-Borromée (75) et le triple de Sainte-Mélanie (50) et Notre-Dame-de-Lourdes (55) pour une population et une réalité similaire à ces deux dernières.



**Hôtel de ville de Saint-Thomas**  
1240, route 158  
Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0



450 759-3405



saintthomas.qc.ca

